

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation: 09/12/2022

Présents : 24

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Sebastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sebastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Représentés : Francoise BENOIT par Cyril MALLET, Claude BRUN par Franck MEJEAN, Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Denise LAFFARRE par Christian VIDAL, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par Jacques GENEST, Christophe ROUX par Thierry MAILLET, John SERROUL par Jean LINOSSIER

Absents : Patrick COUDENE, Jerome DELDON, Elisabeth FALGON, Jerome GROS, Marylaine MERCIER

Secrétaire de séance : Charles VALETTE

DE_2022_080 - Objet : Candidature à l'appel à projets " Région Montagne 4 saisons "

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional « Région Montagne 4 saisons »,

En complément du Plan Montagne régional II qui vise à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la diversification touristique des territoires de montagne.

Cet appel à projet est à destination de territoires structurés voulant être reconnus comme Territoires Région Montagne 4 Saisons, et, il a vocation à susciter, identifier et sélectionner des territoires porteurs d'une stratégie de diversification touristique toutes saisons, à minimum à l'échelle intercommunale et s'inscrivant dans les orientations régionales.

Considérant que le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise (SMA) a souhaité candidater et a demandé à la Communauté de communes le soutien de cette candidature.

Considérant que le courrier de soutien adressé au SMA rappelle que la Cdc a été retenue sur l'appel à projets 4 lacs et sollicite le portage d'une fiche d'action dans l'AMI « Région Montagne 4 saisons » relative à la durabilité et l'attractivité des lacs.

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de soutenir** la candidature du Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise à l'AMI Région Montagne 4 saisons, et ce, en tant que chef de file,
- **d'accepter** que la Communauté de communes porte une fiche action dédiée aux lacs de son territoire, et ce, dans la continuité de l'appel à projets 4 lacs,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 15 décembre 2022,
Le Président, Jacques GENEST,

